

FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISANT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE

MORNEAU & CIE., ÉDITEURS

2 CENTS LE NUMÉRO

LE SIGNE DE LA CROIX

PREMIERE PARTIE — LE CAPITAINE LA CHESNAYE

IV — LE COURRIER DE LA PRÉVOTÉ

— Ensuite ? fit le comte en remarquant le silence dans lequel s'enveloppait le prévôt.

— Ensuite, monseigneur ? Le jour venu, je me rendis à la ville et je payai ma taille, puis je me mis en route pour Paris où j'arrivais le lendemain soir. L'adresse écrite sur le parchemin était celle de cette maison. En y arrivant, je trouvai un homme qui m'en remit la clef sans prononcer une parole et qui s'éloigna aussitôt. Depuis lors, c'est-à-dire depuis cinq jours, je n'ai vu âme qui vive, si ce n'est monsieur le comte de Bernac, mon bon seigneur, que je rencontrai hier et auquel je confiai toute cette histoire.

Le jeune seigneur se tourna vers le prévôt.

Celui-ci paraissait être absorbé dans un monde de réflexions profondes ; cependant il fit un effort pour chasser de son front les nuages qui s'y amoncelaient, et, s'adressant de nouveau à Bernard :

— Vous seul avez vu cet homme ? demanda-t-il.

— Non, mon gentilhomme, répondit le paysan picard, trois autres l'ont vu comme moi et peuvent encore ajouter leur témoignage au mien.

— Quels sont ceux-là ?

— Le premier est un sergent de la prévôté de Picardie qui, faisant une ronde autour des remparts, vit passer près de lui l'étranger qui sans doute alors se dirigeait vers ma demeure. Il

me le dit le lendemain, lorsqu'en franchissant la porte de la ville je m'arrêtai pour lui raconter mon aventure.

— Et les deux autres ?

— Le second est un bourgeois d'Amiens, et le troisième le collecteur des tailles de la province, qui, tous deux, revenaient

d'un château voisin où les avaient conduits leurs affaires, et qui, attardés, s'étaient perdus dans la forêt, lorsque le cavalier au manteau rouge leur apparut tout à coup en leur causant une grande frayeur. Mais, voyant qu'il ne tentait rien contre eux, ils lui demandèrent le chemin, dans lequel il s'empressa de les mettre. Le collecteur et le bourgeois m'ont affirmé tous deux cette circonstance, alors que je leur expliquais comment il se faisait que je pouvais me libérer de ma dette.

— Donc trois personnes, outre vous, maître Bernard, ont signalé dans cette même nuit du 7 au 8 mars la présence de l'étranger dans les environs d'Amiens ? dit le comte de Bernac.

— Oui, monseigneur.

— Il était onze heures, dites-vous encore, lorsqu'il se présenta chez vous ?

— Onze heures du soir, oui, monseigneur.

— Et le meurtre com-

mis sur le Pont-Neuf a eu lieu cette même nuit à quelle heure ? demanda le comte en se tournant vers le prévôt.

— A onze heures, répondit celui-ci.

— Merci, maître Bernard, dit le jeune seigneur en s'adressant au paysan. Maintenant vous pouvez rentrer : je n'ai plus rien à vous demander. Bonne nuit et joyeux avenir !



L'heureux joueur tenait à la main sa botte ouverte et montrait à l'assemblée le bijou qu'elle contenait.

Maître Bernard s'inclina profondément, reentra dans sa maison et reforma sa porte au moment où le comte de Bernac, reprenant la bride de sa monture aux mains du garde de la prévôté, s'élançait en selle avec une grâce et un légèreté dignes d'ologes.

—Eh bien ! mon cher prévôt, dit-il en se remettant en marche, comment admettez-vous maintenant que la même nuit, à la même heure, le même homme, vu par quatre témoins différents, à Amiens ou dans les environs, pût, à trente lieues de distance, commettre un meurtre sur le Pont-Neuf ?

—Comment connaissez-vous ce Bernard ? demande le prévôt sans répondre à la question de son interlocuteur.

—Il vient de vous le dire lui-même. Il était né sur les terres de mon père et m'a connu tout enfant.

—En effet, dit le prévôt, n'est-ce pas lui qui a si fortement déposé en votre faveur alors que vous réclamaiez devant le parlement le nom, le titre et le bien de votre famille, dont vous aviez si longtemps été privé par suite de l'enlèvement dont votre enfance avait été victime ?

—Précisément, mon cher prévôt.

Bernard aimait mon père, il m'avait vu pour ainsi dire naître. Cent fois j'avais joué près de sa chaudière, et la nuit fatale où la mort a frappé mes parents et ne m'a épargné que par miracle, dont le ciel et votre courage vous ont fait si généralement complice, il était encore près de moi, lorsque les bandits assassins ont forcé le château ; aussi, lors du jugement, m'a-t-il reconnu sans hésiter.

—C'est vrai, c'est vrai, je me souviens parfaitement.

—Maintenant, ce que je puis personnellement affirmer, c'est que Bernard est un honnête homme sur la foi duquel on peut compter.

—D'autant que son témoignage s'appuie sur trois autres difficiles à contester.

—Alors, mon cher prévôt, que pensez-vous ?

—Je pense, monsieur le comte, que cette affaire est encore plus extraordinaire et plus mystérieuse que je ne pouvais le supposer !

Après avoir parlé ainsi, M. d'Aumont parut s'abîmer dans un océan de réflexions profondes, et le comte de Bernac marchant botte à botte avec lui, respecta le silence que gardait le prévôt.

Le jeune gentilhomme fredonnait l'air d'un branle nouveau que le roi avait dansé l'avant-veille, tout en chiffonnant de la main gauche les broderies de son pourpoint, tandis qu'il tenait de la droite la bride dorée de son cheval.

On entendait toujours de plus en plus distinctement le bruit confus provenant du voisinage de la foire Saint-Germain.

Tout à coup ce bruit fut dominé par un autre s'approchant avec une rapidité extrême et ressemblant au roulement lointain du tonnerre.

Puis, après quelques secondes, on distingua ce bruit plus nettement et on put comprendre que c'était celui causé par les fers d'un cheval frappant le sol dans un galop effréné.

Presque au même instant une leur rougeâtre apparut au coin de la rue Pavée et de la rue Saint-André-des-Arts, précédant un cavalier portant une torche allumée, lequel cavalier, tournant brusquement à droite, s'élança dans la direction de la petite troupe à la tête de laquelle marchaient le prévôt et le comte de Bernac.

—Halte ! qui vive ? cria brusquement le sergent des gardes de la prévôté, commandant l'escorte, en se portant rapidement en avant.

—Courrier de la prévôté de Rouen ! répondit le cavalier en arrivant à fond de train.

—Laissez approcher, Richard ! dit le prévôt de Paris qui avait entendu cette réponse.

Le sergent s'écarta et livra passage au courrier, lequel sauta précipitamment à terre en arrivant auprès de M. d'Aumont.

—Une dépêche de monseigneur, dit-il respectueusement en présentant au prévôt de Paris le large pli cacheté et scellé aux armes de la ville de Rouen. Je n'ai pas rencontré monseigneur au Châtelet, ajouta-t-il ; mais comme je savais que cette dépêche était de la dernière importance, je me suis lancé à la poursuite de monseigneur sans mettre pied à terre.

—Vous avez bien fait ! dit le prévôt en prenant la missive.

M. d'Aumont déchira l'enveloppe et ouvrit le parchemin qu'il contenait.

—Lèvez la torche ! dit-il au courrier, tout en se penchant sur l'encolure de son cheval pour se mettre à même d'être mieux éclairé.

Le courrier obéit et M. d'Aumont parcourut des yeux la dépêche.

Tout à coup il poussa une exclamation sourde, fit un mouvement de surprise tellement brusque, tellement accentué que son cheval, effrayé, se jeta de côté avec une violence qui eût certes désarçonné un écuyer moins solide que ne l'était M. le prévôt de Paris.

—Qu'avez-vous donc ? demanda le comte de Bernac avec un intérêt marqué.

—Une nouvelle incroyable ! répondit le prévôt.

—Et serait-il indiscret de vous en demander communication ?

Le prévôt fit signe au courrier de s'éteindre et se penchant ensuite vers le comte :

—Il s'agit encore de ce La Chesnaye, dit-il, et réellement cette affaire prend des proportions fantastiques. C'est à faire croire à la magie !

—Comment cela ? fit M. de Bernac.

—Je vais vous faire une confidence.

—J'écoute, mon cher ami.

—Eh bien ! faut vous dire que les bandes organisées par ce La Chesnaye ne se contentent pas d'exercer leurs brigandages dans la capitale du royaume.

Ces bandes s'étendent encore sur les provinces de Normandie, d'Eujeon et de Bretagne, qu'elles enveloppent dans un vaste réseau.

—Ah ça ! mais c'est à une armée que commande votre capitaine, et en ce cas il mérite le titre de général.

—Ne plaisantez pas. Cette organisation du vol est formidable, et chaque prévôt des provinces que je viens de citer n'est occupé qu'à la combattre.

Or, cette dépêche est du prévôt de Rouen, vous venez de l'apprendre ; eh bien ! savez-vous ce qu'elle contient ?

—Non.

—Le prévôt de Rouen m'annonce que dans la nuit du 7 au 8 mars, cinquante de ses gardes se sont rencontrés dans la forêt de Morsemont avec les troupes de La Chesnaye, commandées par le capitaine en personne, et que les soldats de la prévôté ont été contraints de prendre la fuite après un combat acharné !

—Quoi ! s'écria le comte, cette même nuit, La Chesnaye se trouvait encore près de Rouen ?

—A telles enseignes qu'il a tué de sa main, paraît-il, trois gardes, ainsi que le constate le rapport du lieutenant criminel commandant la troupe.

Ainsi cette même nuit du 7 au 8 mars, deux soldats du guet m'affirment avoir reconnu La Chesnaye en dépit de son déguisement sur le Pont-Neuf, quelques instants après l'accomplissement du crime que je vous ai raconté ; le rapport du prévôt de Rouen prétend que ce même La Chesnaye était à cette même heure dans la forêt de Moremont, et l'homme que nous venons d'interroger dit, lui, avoir vu le capitaine dans sa demeure à l'instant où avaient lieu le meurtre à Paris et le combat en Normandie.

Que pensez-vous de cela, monsieur de Bernac ?

—Je pense que ce bandit est doué d'ubiquité et peut se trouver partout à la fois.

—Ne plaisantons pas.

—Mais je ne plaisante nullement.

—Alors dites-moi sérieusement votre avis.

—Eh bien ! mon cher prévôt, mon avis est que l'adversaire du gentilhomme tué sur le Pont-Neuf, est un lâche qui a armé le bras d'assassins de bas étage, lesquels ont commis le meurtre pour gagner leur argent, et que le meurtre a été mis fort injustement sur le compte du capitaine La Chesnaye, dont le nom trop connu me paraît servir de manteau à tous les actes de violence accomplis dans la capitale, et qu'enfin vos soldats du guet se sont trompés où qu'ils ont été sondoyés par l'assassin lui-même pour jeter sur un autre toute la honte du crime.

Si j'ai un conseil à vous donner, c'est celui de faire arrêter le plus vite possible le lâche gentilhomme, auteur véritable du guet-apens, de le mettre en prison et de lui appliquer la petite et la grande torture jusqu'à ce qu'il avoue l'entière vérité.

—Taisez-vous, Bernac ; ce moyen est impraticable, dit vivement le prévôt.

—Ah ! ah ! le gentilhomme en question est donc de haute et puissante famille ?

—De très haute et très-puissante famille.

—Et son nom ?

—Je ne puis vous le confier, malgré toute l'amitié que j'ai pour vous.

Le comte se prit à rire.

—Voulez-vous que je vous le dise, moi, ce nom que vous n'osez prononcer ? demandait-il en se penchant sur sa selle pour se rapprocher du prévôt.

Celui-ci tressaillit.

—Vous connaissez ce nom ? dit-il.

—Oui.

—Et c'est celui...

—Du duc de Mercœur, bien connu pour sa lâcheté et sa férocité.

M. d'Aumont devint extrêmement pâle.

—Comment avez-vous pénétré ce mystère ? dit-il avec une vive anxiété. Moi seul croyais connaître la vérité.

—Que vous importe ! pourvu que je n'abuse pas de ce secret !...

Mais, continua le comte en changeant de ton et en élevant la voix, nous voici arrivés à la porte de la foire.

Effectivement, les bruits, les clameurs, les rumeurs que nous avons signalées à la fin du précédent chapitre, avaient peu à peu augmenté de force et d'intensité à mesure qu'avançaient les deux gentilhommes.

Maintenant c'était avec un bruit qu'ils retentissaient aux oreilles ; et une vapeur lumineuse, qui régnait en face de l'endroit où se trouvaient les cava ferr, indiquait l'entrée de la foire célèbre vers laquelle tous deux se dirigeaient.

V

LE PRÉVÔT DE PARIS

—Mon cher prévôt, dit M. de Bernac en arrêtant de nouveau sa monture, voici l'heure où nous devons nous séparer. Vous allez, je crois, vaquer à vos affaires de police, et je me rends, moi, chez Jonas, où Saint Luc, Briassac, La Guiche, d'Herbau, d'Oquerre et quelques autres m'ont donné rendez-vous pour une partie de passe dix.

Je vais donc, avant d'entrer, tirer à gauche ; tandis que vous allez, vous, tirer à droite, et il est peu probable que nous nous rencontrions au milieu de la foule qui encombre la foire ; mais, avant que nous nous quittions, voulez-vous me permettre une question dans votre intérêt ?

—Faites, mon cher comte ! répondit le prévôt. Vous savez que si je me permets parfois de blâmer votre conduite un peu folle, et que si je cherche à vous mener dans une voie salutaire, j'ai en grande estime votre esprit, et que la confiance que m'inspire votre personne est incontestable.

Donc interrogez à votre aise.

—Eh bien ! vous vous rendez tout à l'heure à la foire St-Germain dans l'intention d'opérer l'arrestation du capitaine La Chesnaye ? du moins me l'avez-vous avoué...

—Cela est parfaitement vrai.

—Vous rendez-vous à la foire toujours dans cette même intention ?

—Toujours, mon cher comte ; et plus que jamais maintenant.

—Même après ce que vous venez d'entendre ? même après le rapport du prévôt de Rouen que vous venez de recevoir ?

—Sans doute. Il y a dans cette affaire un mystère qu'il est de mon devoir d'éclaircir.

—Vous avez donc la certitude que le capitaine La Chesnaye doit être en ce moment à la foire ?

—J'en ai la certitude.

—De sorte que rien ne peut vous faire changer de résolution ?

—Rien effectivement, mon cher Bernac ; mais, permettez-moi de vous le dire à mon tour, je ne comprends pas l'insistance que vous paraissez mettre à propos de ce bandit, et je m'explique encore moins l'intérêt que vous semblez porter à sa cause.

Le comte garda le silence, mordan sa moustache avec une impatience manifeste ; il semblait en proie à une vive contrariété.

Enfin reprenant la parole après quelques minutes :

—Mon cher prévôt, dit-il, l'insistance que je mets à propos de ce bandit, comme vous l'appellez, et l'intérêt que je semble lui porter, s'expliquent parfaitement par ce qui s'est passé lors du jugement du parlement de Paris à l'égard de ma demande en revendication du nom, des titres et des biens de mes ancêtres.

Rappelez-vous que, durant les quinze années que j'ai passées au pouvoir d'un misérable, le capitaine La Chesnaye a passé, lui, pour être l'assassin de mon père, celui de ma mère, et l'auteur du crime infâme dont j'étais victime.

Or, il n'en était rien, et La Chesnaye était parfaitement innocent des meurtres des parents et du rapt de l'enfant. Les débats l'ont suffisamment prouvé, et le parlement a reconnu cette innocence.

Je me regarde donc comme devant un dédommagement à ce pauvre homme, qui, s'il avait été pris, eût été certes torturé et pendu pour le plus grand bien de la justice de ma cause, quoiqu'il ne s'y trouvât en réalité mêlé en rien.

Vous ne pouvez m'en vouloir d'avoir pour lui un certain faible.

Pour vous et pour le monde c'est un criminel de la pire espèce, je le veux bien ; mais, pour moi, c'est un innocent qui a failli être puni d'un attentat qu'il n'avait pas commis, et, qui sait si cette accusation fautive n'a pas contribué à le jeter dans la mauvaise voie ?

Le prévôt ne répondit pas.

— Mon cher monsieur d'Aumont, ajouta Bernac d'une voix caressante, vous savez dans quel but et pour quelle cause je fréquente aussi assidûment votre maison. L'étourdissante beauté de votre charmante fille, ses précieuses qualités d'œur et d'esprit ont allumé dans mon sein une passion que je n'ai pas cherché à cacher, et que vous daigniez approuver...

— Une alliance entre nous, cher comte, est honorable pour nos deux familles, interrompit le prévôt.

Le comte s'inclina.

— Privé de vos parents, continua M. d'Aumont ; seul au monde comme vous l'êtes, je suis et serai heureux de vous donner une affection paternelle en vous confiant le bonheur de ma chère Dianne.

Pais la façon toute providentielle dont j'ai été à même de vous sauver d'une mort à peu près certaine, fait que je vous regarde un peu comme mon fils...

— Ce titre et cette alliance sont mes vœux les plus ardents, répondit le jeune seigneur.

Donc, si vous me considérez presque comme un fils, si je vous regarde dès à présent comme un père, vous devez comprendre que mes conseils sont ceux d'un ami dévoué.

Eh bien ! croyez-moi, laissez dans l'ombre cette affaire du capitaine La Chesnaye.

Cet homme est aussi innocent des crimes que vous lui imputez, j'en suis sûr, qu'il l'était de celui dont on l'accusait jadis.

Ne vous mêlez en rien de tout ce qui le concerne.

— Pourquoi ? demanda le prévôt.

— Parce que vous n'en recueillerez que malheur !

— Vous croyez ?

— Je vous l'affirme.

— Mais pour quelle raison, mon cher comte, me parlez-vous ainsi ?

— Mon Dieu ! je ne sais... C'est un pressentiment dont je ne puis définir la cause ; mais il ne me trompe pas, j'en réponds !

— Votre réponse n'en est pas une.

— Si fait.

— Cependant...

— Contentez-vous de celle-là, et suivez mon conseil.

— Mon cher de Bernac, dit le prévôt d'une voix grave, les devoirs de ma charge m'imposent des obligations auxquelles je ne saurais me soustraire sans être accusé de félonie.

Expliquez-moi raisonnablement les motifs pour lesquels vous me parlez comme vous le faites, et j'aurai probablement alors égard à vos conseils.

— Je ne puis vous expliquer ces motifs autrement que je ne le fais...

— Alors, mon cher comte, ne trouvez pas étonnant que je poursuive, moi, l'accomplissement de mes devoirs.

Le comte fit un nouveau geste d'impatience.

— Vous êtes bien décidé ? reprit-il.

— Parfaitement.

— Alors, au revoir et bonne chance !

Je vais chez Jonas.

— Au revoir, mon cher Bernac.

Le jeune seigneur rassembla les rênes et piqua son cheval, qui s'élança et s'éloigna au galop.

Le prévôt le suivit de l'œil un moment ; mais le cheval et le cavalier avaient déjà disparu dans l'obscurité.

Alors, le front soucieux, il se remit en marche, toujours suivi par ses gardes.

Arrivé à la porte de Buoi, il fit signe au sergent qui commandait l'escorte de venir lui parler.

Le sous-officier s'approcha respectueusement.

Ce sous-officier, que les lumières de la foire Saint-Germain éclairaient alors de façon à ne laisser dans l'ombre aucune des parties de son individu, était un homme de quarante ans environ, mais dont la physionomie offrait un caractère tout particulier.

D'une taille bien au-dessus de la moyenne, toute la longueur du corps consistait, pour ainsi dire, dans la longueur du buste, ce qui, à cheval, le faisait paraître d'une stature ordinaire.

Mais une fois qu'il avait mis pied à terre, ses jambes extrêmement courtes et fortement arquées lui donnaient l'aspect d'un basset à jambes torces.

De cette conformation essentiellement défectueuse, résultait un balancement de hanches qui rappelait la touffure du canard.

Des épaules carrées, auxquelles s'attachait mal une paire de bras démesurément longs, surmontaient ce buste disproportionné, mais à la constitution puissante.

Un cou, dont l'existence était problématique, soudait au corps plutôt qu'il ne supportait, une tête anguleuse, plus large que longue, et qui paraissait avoir été aplatie par l'action d'une presse dont elle aurait subi le refoulement.

Cette tête hérissée d'une forêt de cheveux roux, ornée de deux oreilles énormes et plates, était percée par deux yeux petits et ronds d'une couleur verdâtre, par une bouche énorme garnie de dents blanches et aiguës, au dessus de laquelle s'élevait un nez d'une longueur fantastique, dont l'extrémité violacée paraissait affilée comme la pointe d'une aiguille.

Des moustaches rousses et une barbe épaisse de même couleur accompagnaient cet ensemble dont la leur incontestable était cependant combattue par une expression d'intelligence qui éclairait cette étrange physionomie.

Revêtu de l'uniforme de gardes de la prévôté de l'époque ou, pour mieux dire, portant les couleurs de la ville de Paris (car l'uniforme tel que nous le comprenons aujourd'hui, et tel qu'il doit être compris dans l'acception vraie du mot, n'existait pas alors, et ne devait commencer à être imposé à toute l'armée française que sous le ministère de Louvois, en 1666), tenant un main les insignes de son grade, c'est-à-dire la hallebarde ornée, au-dessous du fer, de l'oriflamme aux couleurs et aux armes de la ville, il demeurait droit en selle de manière à ne pas perdre une ligne de son buste athlétique.

Répondant avec empressement au muet appel de son chef, il avait poussé sa monture de manière à se rapprocher respectueusement du prévôt.

— Richard, lui dit celui-ci.

— Monseigneur ? fit le sergent en saluant militairement.

— Je vais pénétrer seul dans la foire.

— Oui, monseigneur.

— Tu vas demeurer à la porte de Buoi avec les hommes.

— Oui, monseigneur.

— Et tu attendras là des ordres du lieutenant criminel.

— Oui, monseigneur.

Et Richard, pensant que le prévôt n'avait pas d'autres ordres à lui donner, fit reculer lentement sa monture.

Le prévôt de Paris semblait de nouveau être en proie à une méditation profonde. Du geste, il appela près de lui le sergent de ses archers, qui déjà était près de regagner la tête de la petite escorte.

Richard obéit rapidement.

—Richard, reprit M. d'Aumont d'une voix grave, et en fouillant de ses regards les yeux du sous-officier comme s'il eût voulu deviner la pensée qui se cachait sous ce crâne épais.

—Monseigneur ? répondit le sergent avec l'impassibilité qui semblait être le côté saillant de son caractère.

—Il y a quinze ans que tu es au service de la prévôté...

—Quinze ans et sept mois, monseigneur.

—Tu as toujours fait ton service avec régularité et exactitude.

—J'ai fait de mon mieux, monseigneur.

—Enfin je te crois fidèle à ton devoir et attaché à ma personne.

Richard s'inclina profondément, autant pour remercier le prévôt de Paris de la bonne opinion qu'il paraissait avoir de lui, que pour l'affermir encore dans cette opinion émise.

—Que dirais-tu, continua M. d'Aumont, si tu étais à même de rendre un service nouveau à la ville et à son chef, d'une gratification annuelle de vingt pistoles prises sur ma cassette particulière ?

—Je dirais, fit Richard avec une expression de satisfaction évidente, que monseigneur daignerait récompenser royalement son très-humble serviteur, mais qu'il ne saurait augmenter le dévouement que je lui témoignerai en toute occasion.

—Eh bien ! Richard, cette gratification que je te promets, tu peux la gagner cette nuit même ; ce dévouement dont tu parles, tu peux m'en donner sur l'heure une preuve éclatante.

Richard redressa sa large tête et dressa ses oreilles volumineuses.

—Écoute-moi avec attention, reprit le prévôt de Paris après un léger silence. Tu as remarqué la maison devant laquelle nous nous sommes arrêtés tout à l'heure, M. de Bernac et moi ?

—Rue Saint-André-des-Arts ?

—Précisément.

—Oui, monseigneur.

—Eh bien ! au lieu de demeurer à la porte Buoi, ainsi que je te l'avais dit, tu laisseras le commandement de l'escorte à Charlot.

—Oui, monseigneur.

—Tu retourneras seul, et à pied, rue Saint-André-des-Arts, tu gagneras la porte de la maison indiquée en te faufilant sans être vu...

—Très-bien.

—Tu as remarqué aussi l'homme qui nous a parlé ?

—Sans doute.

—Tu le reconnaitras ?

—Parfaitement.

—Bien ! cette maison et cet homme doivent être, à partir de ce moment, le but de ta surveillance la plus inquiète et la plus minutieuse...

—Je comprends.

—Tout ce qui se passe dans la maison, tout ce qu'accomplira l'homme me sera révélé chaque matin.

—Monseigneur aura un rapport détaillé.

—Je te donne plein pouvoir pour tout ce qui concerne cette mission. Emploie qui tu voudras, fais ce que tu jugeras convenable, mais que rien ne t'échappe...

—Je réponds de tout, fit Richard en clignant ses petits yeux ronds qu'animaient subitement des éclairs d'intelligence et de malice.

—Alors, je puis compter sur toi ?

—Entièrement, monseigneur.

Le prévôt fit un signe de contentement.

—J'aurai la clef de tous ces mystères, pensa-t-il en rassemblant les rênes, tandis que Richard rejoignait l'escorte et donnait à voix basse des ordres à Charlot, le premier archer qu'avait indiqué le prévôt.

Cette nuit j'arrêterai La Chesuaye, et demain je le ferai confronter avec cet homme qui prétend l'avoir vu, et dont l'histoire étrange mérite d'être approfondie.

Richard revint près du prévôt.

—Monseigneur n'a pas d'autres instructions à me donner ? demanda-t-il.

—Non, répondit M. d'Aumont ; sois prudent, actif et discret.

—Monseigneur peut s'en rapporter à moi.

Et sur un dernier geste de M. d'Aumont, le sergent des gardes de la prévôté salua profondément, et laissa son chef continuer son chemin vers l'entrée de la foire oisive.

Sautant ensuite à terre, il confia sa monture à l'un des archers et s'effaça pour laisser défilier la petite troupe qui suivait à pas lents le prévôt de Paris.

Puis s'assurant sur ses jambes tordues, en frappant le sol de ses pieds larges et plats pour détruire l'engourdissement causé par une longue course à cheval, il ferma et rouvrit à plusieurs reprises ses petits yeux verdâtres par un mouvement rapide des paupières.

—Vingt pistoles ! murmura-t-il, c'est un joli denier, sans doute ; mais un ami vaut mieux que cela, et La Chesuaye est plus généreux que monseigneur le prévôt !

Et, tournant sur lui-même, Richard reprit, avec une rapidité de marche dont on n'eût pas cru capable sa conformation bizarre, le chemin parcouru quelques instants auparavant par MM. de Bernac et d'Aumont, au moment où celui-ci franchissait la porte Buoi et pénétrait dans la foire.

IV

LE CHAMP DE FOIRE

A une époque où les communications entre les diverses contrées de la France présentaient les difficultés les plus grandes, les foires avaient une importance dont il est difficile de se faire une idée précise dans les temps modernes.

Rouen possédait celles de la Chandeleur, de Saint-Romain et du Pardon ; Falaise, celle de Guibray ; Paris les foires de Saint-Germain, du Temple, de Saint-Ovide et la foire aux Jambons.

Parmi ces dernières la plus remarquable, la plus renommée et celle qui a joué le plus grand rôle dans l'histoire politique, artistique et commerciale de la grande ville était, sans contredit, la foire Saint-Germain, du droit de laquelle les religieux de l'abbaye Saint-Germain des Prés étaient en possession depuis les temps les plus reculés.

Située sur le terrain ou s'éleva aujourd'hui le marché Saint-

Germain, la foire étendait ses limites jusqu'à l'extrémité actuelle de la rue de Tournon et jusqu'aux environs de Luxembourg et de Saint-Sulpice, au midi.

Au nord elle était bornée par la rue du Four (ainsi surnommée à cause du « four banal » auquel elle aboutissait), rue qui la séparait de l'abbaye Saint-Germain, ce monastère de grande mine, ce palais abbatial où les évêques de Paris s'estimaient heureux de coucher une nuit, enveloppé de ornements comme un château fort, hérissé de tours et de hautes fûtes à pleins cintres, et dans lequel on ne pénétrait que par une herse et un pont-levis.

À l'est étaient les remparts de la ville, de la porte Buoi à la porte Saint-Germain ; à l'ouest, les jardins immenses et les terres en culture de l'abbaye.

La construction du champ de foire se composait de deux espèces de halles, longues de cent trente pieds chacune, larges de cent, formées de vingt-deux travées et couvertes par une charpente immense, remarquable par son élévation et justement admirée par sa hardiesse.

Neuf rues se coupant à l'angle droit partageaient en vingt-quatre groupes ou travées toutes les boutiques appelées loges ou huches dont le nombre atteignait le chiffre de cent quarante.

Sept grandes portes livraient passage, jour et nuit, à la foule qui, selon ses habitudes et ses mœurs, choisissait ses heures de promenades.

Les boutiques les plus éloignées du centre étaient celles des marchands de draps et d'étoffes.

On vendait des verreries, de la faïence, de la porcelaine et autres menus marchandises dans celles qui étaient immédiatement les plus rapprochées des premières.

Enfin celles du centre étaient occupées par les orfèvres, les bijoutiers, les merciers, les lingères, les peintres, les marchands de tableaux, les confiseurs, les taverniers, les salles de danse, les objets de curiosité de toute espèce, les théâtres, les académies de jeux, les armuriers, les brodeurs, les tailleurs et une quantité d'autres professions parmi lesquelles nous devons placer en première ligne celles des rotisseurs, revendeurs, pâtisseries, cabaretiers, chez lesquels, dit un chroniqueur de l'époque, on pouvait manger à tout prix, pour un teston, pour deux, pour un écu, pour quatre, pour dix, pour vingt même par personne, si vous le désirez.

Tout autour de ces halles s'étendaient, surtout dans la direction du midi, de vastes terrains faisant également partie de la foire, compris dans son enceinte et où s'établissaient à ciel découvert les marchands de chevaux, de bestiaux, d'oiseaux.

Sur ces terrains s'élevaient nombre de constructions particulières : maisons, maisonnettes, boutiques et cabarets.

Le 3 février de chaque année avait lieu, avons-nous dit, l'ouverture de la foire Saint-Germain.

Dès l'aube du jour une foule immense encombrait les rues abritées par la charpente aérienne, mais toutes les boutiques, théâtres, maisons et académies étaient hermétiquement fermées.

À dix heures arrivaient en cortège le prévôt de la ville (plus tard ce fut le lieutenant de police qui remplit cette fonction), les commissaires du Châtelet, les syndics de la foire et le gardien-marchands.

Le cortège parcourait les deux halles ; puis s'arrêtant au centre, le prévôt criait à haute voix, entre deux fanfares éclatantes :

— Messieurs, ouvrez vos loges.

Aussitôt, et comme par enchantement, les fermetures des

boutiques tombaient et les riches étalages apparaissaient aux yeux de la foule dans toute leur luxuriante variété.

Des cris joyeux retentissaient de toutes parts et la fête commença à la plus grande joie des marchands, des bourgeois, des écoliers, gentilshommes, des tire-laine et des coupours de bourse.

Les désordres, auxquels l'absence presque totale d'une police organisée donnait lieu n'étaient pas le cachet le moins particulier de ce marché public et offraient un attrait de plus à ceux qui le fréquentaient.

Nous n'en finirions pas si nous voulions donner ici la trop nombreuse liste des exploits de messieurs les tire-laine, bandits, aventuriers, de toute nature qui se pressaient en foule au sein de cette bruyante réunion.

C'était effectivement un vaste et libre champ pour toutes les industries, bonnes ou mauvaises, avouables ou blâmables, que cette foire établie sur un vaste terrain, pourvue de tout ce qui pouvait attirer et satisfaire les passions, d'une durée de deux mois et où avaient accès, sans exception aucune, toutes les classes de cette population parisienne composée de tant d'éléments hétérogènes et à laquelle se joignait encore un concours énorme d'étrangers et de provinciaux.

C'était moins une foire qu'un assemblage féérique de tout ce que l'époque offrait de richesses et de misères, un vaste réceptacle de grands seigneurs et de brigands, d'écoliers et de bourgeois, d'honnêtes femmes et de courtisanes, de voleurs et de volés, et auquel nous ne saurions mieux faire que de comparer ce Palais-Royal de 1820 dont nos pères nous ont racontés les splendides et ignobles merveilles.

Et maintenant que nous croyons avoir donné au lecteur une idée suffisante de cette foire illustre et du spectacle qu'elle offrait, nous allons le prier de pénétrer avec nous à la suite de M. le prévôt de Paris, lequel vient de laisser son escorte à la porte de Buoi et de s'avancer sur le champ de la foire.

VII

LE LIEUTENANT CIVIL

Immédiatement à droite, après cette porte d'entrée que venait franchir le prévôt de Paris, se dressait une petite maisonnette de construction évidemment provisoire et qui servait de siège à la police de la fête ; si toutefois on peut donner ce nom de police qui sert de titre depuis deux siècles à cette grande et mystérieuse institution si utile à la sûreté générale, à l'art, alors dans l'enfance, des La Reynie, des Sartines et de Foucher.

Un soldat de la maréchaussée faisait faction devant la porte de la demeure.

En apercevant le prévôt, il s'avança vivement, salua et prit la bride du cheval.

M. d'Aumont s'élança à terre et pénétra dans la salle basse occupant tout le rez de chaussée de la maison.

À l'extrémité de cette salle, servant de corps de garde, on avait placé des bancs qu'occupaient une douzaine de soldats et d'archers.

À la vue de leur chef suprême, les soldats et les archers se levèrent brusquement.

Le prévôt les salua de la main avec cette politesse particulière aux grands seigneurs et qui, malheureusement, à disparaître avec eux, puis il gagna les premières marches d'un escalier pratiqué dans le côté opposé à celui où l'on voyait les bancs, et gravit le premier étage.

Ce premier étage était divisé en deux pièces.

Dans la première étaient assis deux ou trois scribes, commis, secrétaires et autres employés de l'administration civile.

Le prévôt traversa cette pièce au milieu des témoignages de respect que lui prodiguaient ceux qui s'y trouvaient, et pénétra dans la seconde dont il ouvrit la porte en soulevant le loquet de la serrure.

Cette seconde pièce, de proportions moins vastes que la première, était occupée, à son centre, par une table-bureau toute couverte de papiers soigneusement rangés en liasses différentes.

Devant cette table ou plutôt derrière cette table, se tenait, le corps à demi enfoncé dans l'un de ces vastes fauteuils comme on les faisait alors, un homme de cinquante ans environ, à la physionomie fine et intelligente, et dont le corps était revêtu d'une longue et ample robe rouge aux reflets sanglants.

Ce nouveau personnage était M. de Villiers, lieutenant civil de la prévôté de Paris.

Pour bien comprendre aujourd'hui les fonctions de ce magistrat, il faut dire que, dans l'origine, le prévôt de Paris, insinué par Hugues-Capet, était chef du Châtelet, chargé du gouvernement politique et des finances dans la ville, vicomte et prévôt de Paris, y représentait le roi pour le fait de la justice, connaissait les privilèges des bourgeois, et était conservateur-né de ceux de l'Université.

En outre et par un privilège remarquable, la juridiction du prévôt de la capitale pouvait appeler d'avant elle des procès de toutes les parties de la France pour les actes qui avaient été scellés de son sceau.

Enfin les arrêts du prévôt de Paris étaient exécutoires dans la France entière pour tout ce qui regardait l'approvisionnement de la ville.

Comme on le voit, la puissance et les attributions de ce magistrat, qui avait le premier rang dans Paris après le souverain et les seigneurs du parlement, et qui, lorsqu'on ouvrait le rôle du Palais à la grande-chambre, avait le droit de rester couvert comme les princes, ducs et pairs et envoyés du roi ; la puissance et les attributions de ce magistrat, disons-nous, étaient immenses, et de leur grandeur même résulta une division forcée dans les fonctions générales.

Le prévôt de Paris eut trois lieutenants pour l'aider à administrer sa charge ; ces trois lieutenants étaient : le lieutenant criminel, le lieutenant civil et le lieutenant de robe courte.

Ces trois magistrats étaient placés, bien entendu, sous la suprématie du prévôt de Paris dans toutes les affaires dont ils connaissaient.

Aussi, lorsque M. d'Aumont entra dans le cabinet du lieutenant civil, celui-ci s'empressait-il de quitter son siège et de s'avancer vers le prévôt avec toutes les marques d'une déférence profonde.

—Eh bien ! monsieur de Villiers, dit M. d'Aumont en attirant à lui un fauteuil, et en faisant signe au lieutenant civil de reprendre sa place ; eh bien ! monsieur de Villiers, quelles nouvelles ?

—Excellentes, monseigneur, répondit le magistrat.

—Touchant ce maudit La Chesnaye, que Dieu confonde ?

—Oui, monseigneur.

—Le tenez-vous donc, cette fois ?

—J'ose en répondre.

—Alors vos renseignements étaient exacts ?

—On ne peut plus exacts.

—La Chesnaye est à la foire ?

—Il a dû y entrer à neuf heures, et neuf heures viennent de sonner il y a quelques minutes à peine.

—Très bien ; les issues sont gardées ?

—Toutes.

—Vos exempts seront actifs.

—Je réponds d'eux.

—Mais, fit observer le prévôt, il est peu probable, il est même impossible que le capitaine se promène ici avec le costume ordinaire que décrit son signalement ?

—En effet, monseigneur, cela est impossible à supposer.

—Mais sous quel costume, alors, s'est-il caché ce soir ?

—Voilà ce que j'ignore encore.

—Et ce que vous devriez savoir, monsieur, dit le prévôt d'un ton sévère.

Le lieutenant civil regarda le cadran d'une horloge accrochée à la muraille.

—Dans moins d'un quart d'heure, dit-il, vous serez satisfait monseigneur.

—Comment cela ?

—Je pourrai vous remettre le signalement exact et complet de l'habillement porté par La Chesnaye.

—Ah ! ah ! vous avez des espions dans la foire ?

—Trois seulement, mais excellents et qui suffiront.

—Quels sont-ils ?

—Ce sont trois des hommes mêmes de la bande commandée par La Chesnaye et qui, sondés adroitement, dirigés habilement, ont consenti à nous livrer cette nuit leur chef pour l'espérance de cent écus donnés comptant, et la certitude de n'être pas inquiétés à propos de leur vie passée.

—Très-bien, monsieur de Villiers ; et je crois enfin que, cette-fois, nous retrouverons cet homme introuvable, et que nous aurons l'explication de ces alibis étranges et jusqu'ici inexplicables.

—Dans dix minutes, monseigneur, mes trois espions seront ici et nous feront leur rapport. Les ordres sont donnés d'avance, toutes les portes sont surveillées et l'arrestation de ce hardi brigand sera opérée avant la fermeture de la foire.

—Attendez donc, monsieur de Villiers.

—Attendons, monseigneur.

Et les deux magistrats, après cet échange de paroles, demeurèrent muets et silencieux.

Moins de dix minutes après, ainsi que l'avait dit le lieutenant civil, un bruit de pas retentit dans l'escalier.

Ce bruit se rapprocha rapidement, et un coup léger fut frappé à la porte de la chambre.

—Entrez, fit M. de Villiers.

Puis se retournant vers le prévôt :

—Voici l'un de mes espions, ajouta-t-il.

—Enfin ! dit M. d'Aumont en se levant, nous allons donc connaître la vérité !

(A CONTINUER.)

Commencé le 15 Septembre, 1887 — (No 404).

La comtesse de B... fait dernier ment venir chez elle un jardinier de village.

Elle est, d'ailleurs, peu satisfaite de son zèle et lui en témoigne quelques mécontentement.

Lui, avec respect :

—Oh ! madame... c'est pas le courage qui manquions !... c'est la paresse qui y est !

CLOUÉ NET

Le jeune enfant d'un libre penseur se levait un dimanche matin de très bonne heure pour aller à l'église; son père, en l'entendant partir, lui demanda où il allait.

—A la messe, mon bon papa.

—Laisse donc ces bêtises pour les femmes, lui dit le père: ça ne sert de rien que tout cela. Travaille et promène-toi.

—Mais mon professeur nous dit à l'école d'observer rigoureusement tous les commandements de Dieu et de l'Eglise.

—Ah! bah! il croit en Dieu ton professeur? J'irai lui défendre de t'apprendre pareille chose.

L'enfant reprit avec douceur:

—Faudra-t-il aussi lui défendre de me dire d'honorer mon père et ma mère?

A ces mots, le libre penseur fut déconcerté; il embrassa son fils, et le laissa libre d'aller à la messe.

EN BELGIQUE

Dernièrement, dans un théâtre, on jouait les Vêpres Stouillennes, de Casimir Delavigne.

Il y a dans cette tragédie un personnage, qui à un certain moment, dit d'un ton solennel!...

« Du dernier des tyrans, ces murs seront purgés.

Et nous n'y rentrerons que vainqueurs et vengés! »

Hélas! dans son trouble, dans son émotion, cet acteur se trompe et fait entendre aux spectateurs ahuris l'énormité suivante:

« Du dernier des tyrans, ces murs seront vengés!

Et nous n'y rentrerons que vainqueurs et... purgés!... »

VARIÉTÉS

Au banquet final d'une exposition agricole:

—Messieurs, annonce le président, nous avons fait les choses en grand. Autant d'invités, autant de volailles.

Saisit sur le vif:

—J'ai le hoquet, fais-moi peur.

—Prête-moi cinq cents francs.

—Merçi... c'est passé.

Petit Robert prend sa leçon de géographie.

—Dites-moi, lui demande son précepteur: vous savez où est située l'Espagne?

—Oui, monsieur.

—Par quoi ce pays est-il surtout célèbre?

—Oh! monsieur, fait Robert avec un sourire: tout le monde sait que c'est par ces châteaux.

A VENDRE A BON MARCHÉ — HISTOIRE DES CANADIENS FRANÇAIS, par Benjamin Sulte, complète et en parfait ordre. S'adresser 101.

NOS PRIMES

COLLECTIONS DU « FEUILLETON ILLUSTRÉ »

Les avantages que nous offrons maintenant aux personnes qui aiment à lire ne peuvent être surpassés, disons plus: n'ont et ne seront jamais égalés. En effet il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste suivante pour se convaincre qu'il est impossible de se procurer autant de littérature choisie et variée pour une somme aussi minime que le prix de l'abonnement.

Toute personne s'abonnant au FEUILLETON ILLUSTRÉ ou qui renouvelle son abonnement à échéance pour une année, reçoit gratuitement (à son choix) les feuillets suivants complets de l'une des séries ci-dessous:

PREMIÈRE SÉRIE—Le Roi des Voleurs; Le Trésor de Strongsey; Les Héritiers du Poignard; Le Secret de l'Intendant; Le Duo de Kandos; Les Deux Duchesses; Les Forçats de l'Amour; L'Homme des Grèves; Le Crime d'un autre; L'Amour à l'Épée; Un Noviciat; historiettes, variétés, etc., etc.

DEUXIÈME SÉRIE—Les Aventures du Capitaine Vatan; La Dame de Pique; La Fille de Marguerite; L'Homme des Grèves; L'Amour à l'Épée; Le Crime d'un autre; Un Noviciat; historiettes, etc., etc.

Aucun des feuillets ci-dessous (complet et au choix) sera envoyé franco, sur réception de 50 cents:

Le Capitaine Vatan — Une Vengeance de Peau-Rouge — La Fille de Marguerite — Le Roi des Voleurs — Les Héritiers du Poignard — Le Secret de l'Intendant — Le Duo de Kandos et Les Deux Duchesses — Les Dramas de l'Argent.

Les prix qui coûteraient actuellement ces feuillets en librairie, varient entre \$2.00 et \$5.40 chacun.

Toute personne qui nous fera parvenir l'abonnement de quatre nouveaux souscripteurs, pour un an ou plus, ou qui s'abonnera pour trois ans recevra gratuitement tous les feuillets ci-dessus énumérés et les suivants:

Le Fils l'Empoisonneur — Une Vengeance de Peau-Rouge; — La Demoiselle du Cinquante — Le Testament Sanglant.

Les histoires ci-haut mentionnées, réunies ensemble, coûtent et coûteraient encore plus de \$25 dans les librairies.

Nous n'envoyons aucune prime ni le commencement d'un feuilleton ayant d'avoir reçu le montant de l'abonnement.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit: Un an, \$1.00; six mois, 50 cts, payable d'avance. On peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Pour la ville de Montréal (livre canadienne), 50 cts en plus par année.

Tout semestre commencé est payable en entier.

Aux agents, 16 cts la douzaine et 20 p. c. de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

Nous ne serons responsables d'aucune lettre contenant des injures qui nous serait adressée sans être enregistrée.

MORNEAU & C^{ie}, EDITEURS,

1010-1012

475 Rue Craig, Montréal.